



Donnez votre avis en répondant au questionnaire sur notre site:

www.cc-aulne-maritime.fr

CCAM >> Agenda 21

Où en sommes-nous ?

Les origines de l'Agenda 21 de la CCAM

- Inscrit au Contrat de Territoire 2010/2016 signé entre la CCAM et le CG29
- Voté le 08 novembre 2012
- L'idée était à la base de mettre en place du politique de l'habitat et de l'urbanisme sur le territoire communautaire
- Des besoins se faisant aussi sentir dans les domaines de l'économie et du tourisme, par conséquent, il a été décidé de mettre en place un A21 pour conduire une politique globale de Développement Durable sur le territoire, à travers les compétences communautaires et en jouant un rôle moteur dans l'accroissement économique, social et environnemental de la CCAM.

Ce qui est déjà fait

- **Une première version du diagnostic est terminée** mais à finaliser avec tous les acteurs du territoire pour en faire un diagnostic complet et partagé
- Propositions d'**axes de réflexions préalables** à la mise en place d'actions concrètes.

Que reste-t-il à faire ?

- **Partager le diagnostic de territoire** avec l'ensemble des acteurs politiques, institutionnels, économiques et avec la population
- Le **diagnostic interne** des politiques publiques en matière de Développement Durable
- **Récolter la perception de chacun des différents acteurs** par rapport au diagnostic
- Rédiger **un premier document d'orientations** qui n'est pas définitif car il faut encore le faire valider par la population à travers des enquêtes mais aussi des entretiens menés auprès des acteurs institutionnels.
- **Déterminer les moyens** qu'il faut débloquer pour mettre en place ces actions.



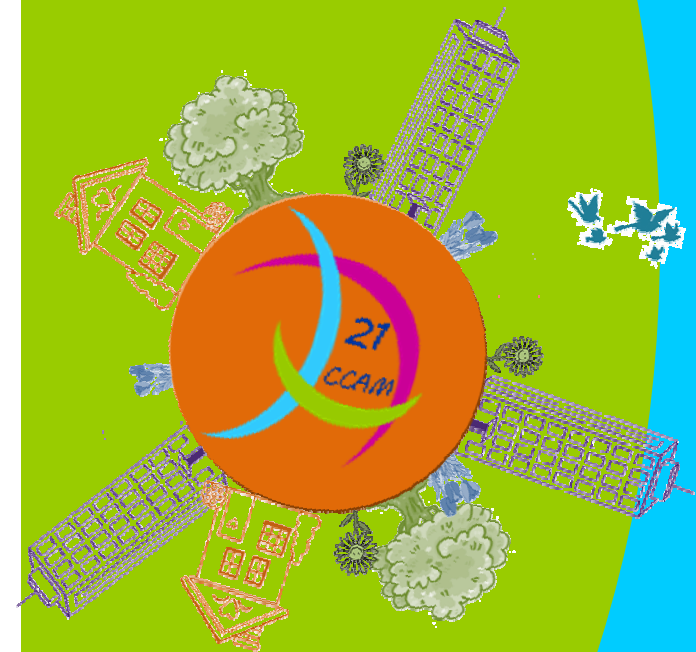
Agenda 21 CCAM

02 98 73 73 94

developpement@cc-aulne-maritime.fr



Le Faou
Pont-de-Buis-lès-Quimerch
Rosnoën
Saint-Ségal



Le futur dépend de ce que nous faisons au présent.
Gandhi

Quelques mots de contexte...

Un agenda 21 c'est quoi ?

- L'Agenda 21 (ou Action 21) est un plan d'action pour le XXI^e siècle. Adopté par 173 chefs d'État lors du sommet de la Terre de Rio de Janeiro
- Ce programme détermine en 40 chapitres, les secteurs où le développement durable doit s'appliquer dans le cadre des collectivités territoriales.
- Les collectivités territoriales sont appelées, dans le cadre du chapitre 28 de l'Agenda 21 de Rio, à mettre en place un programme d'Agenda 21 à leur échelle, intégrant les principes du développement durable, à partir d'un mécanisme de consultation de la population : ainsi naît l'Agenda 21 local.

A l'origine des agendas 21 le Sommet de la Terre, Rio De Janeiro, 1992

- Conférence des Nations Unies sur le développement et l'environnement de 1992 à Rio de Janeiro
- Les chefs d'état ont débattu des conséquences du développement économique de la planète et ont fixé définitivement la notion de développement durable
- Signature de la Déclaration de Rio et la ratification du Programme Action 21

Comment est réalisé un Agenda 21 ?

Un projet territorial de développement durable doit être:

- **Participatif** en mobilisant les différents acteurs du territoire et la population
 - **Volontaire** et donc à l'initiative des collectivités
 - **Transversal** en coordonnant les différents enjeux territoriaux
 - **Adapté** aux spécificités territoriales
- Ce projet est pensé à long terme, il doit proposer des actions pragmatiques et concrètes.
 - Fait intervenir tous les acteurs locaux ainsi que la population.
 - Il est nécessaire de se concerter le plus possible pour élaborer des actions spécifiques et adaptées au territoire.



Les étapes de réalisation de l'A21

1. Etablir un **diagnostic partagé** par les acteurs et par la population
2. Définir les **grandes orientations** stratégiques du territoire
3. Décliner un **programme opérationnel** d'action
4. **Evaluation** de l'Agenda 21

